



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 42 et A 46

Question orale n° 179

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la réactualisation du barreau autoroutier Les Echets - La Boisse. En effet, la fonction de cet aménagement est d'offrir une liaison entre le sud du val de Saône et les Alpes ainsi qu'une desserte de l'aéroport Saint-Exupéry qui ne passerait pas par les voies péri-urbaines de l'agglomération lyonnaise. Le tracé précis s'étend sur une longueur de treize kilomètres environ entre Mionnay sur l'A 46, au nord de l'échangeur des Echets, et l'A 42, à La Boisse où il se raccorde à l'A 432 existante. Or, la proximité de Lyon et la densité du trafic routier dans le sud-ouest du département de l'Ain rendent nécessaire l'ouverture d'un échangeur complet à La Boisse ainsi qu'au nord des Echets afin de limiter le nombre de véhicules sur la RN 83, route nationale la plus chargée de l'Ain. Dans un souci d'équité, l'accès à ces deux échangeurs et à leurs sorties sur l'agglomération lyonnaise se doit d'être gratuit pour les riverains. D'autre part, les contraintes environnementales doivent être réellement prises en compte avec la construction d'éléments visant à éliminer le bruit aux Echets, à Tramoyes et à La Boisse et l'intégration du futur ouvrage surplombant la RN 84 à La Boisse. Enfin, cet ouvrage structurant de la région lyonnaise, d'intérêt national, ne doit pas faire oublier pour autant la nécessaire obligation de construire le contournement ouest lyonnais. Dissocier ces projets serait une erreur impardonnable en termes d'aménagement du territoire et de qualité de vie pour les populations locales. Aussi, il lui demande de prendre en compte les éléments précités ci-dessus dans l'élaboration de la réactualisation du barreau autoroutier Les Echets - La Boisse.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 179

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1488

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 mars 2003

Question retirée le : 3 mars 2003 (Retrait à l'initiative de l'auteur)